



CERTIFICATIE BETON
certifbeton@be-cert.be

Réf. : 3024 – B 2020/0823
PDK/mni

Bruxelles, le 25 septembre 2020

**Circulaire à l'attention des usagers et des demandeurs de la marque BENOR
et aux organismes d'inspection dans le secteur 'béton'**

Décision 104/04 du Comité de Direction pour la Certification du Béton

Application du TRA 550, v.4.0, complété par la présente circulaire

Mesdames, Messieurs,

La présente circulaire complète les règlements de certification dans le secteur 'béton' et en fait partie intégrante.

Étant donné que les circonstances exceptionnelles dues au Covid19 ont eu un impact majeur sur les volumes produits cette année, le Comité de Direction Béton, au cours de la réunion du 15 septembre 2020, a décidé d'adapter uniquement durant l'année 2020 le schéma de contrôle externe pour toutes les unités de production en remplaçant 1 visite de contrôle technique d'une journée par une visite de prélèvement d'une demi-journée, durant laquelle l'organisme d'inspection doit assister à un prélèvement sur béton frais.

Cette décision est d'application pour les unités de production BENOR qui sont certifiées depuis le début de 2020.

Nous restons évidemment à votre disposition pour répondre à toutes vos questions éventuelles via l'adresse e-mail suivante : certifbeton@be-cert.be.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Ir. Pascale De Kesel
Experte sectorielle

Organisme de secteur



Organisme notifié

CPR 0965



510 - PROD